

AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER

Siège social :
Mairie de Château-Gontier
23, place de la République
53204 Château-Gontier Cedex

Adresse postale :
Jean-Christophe MULLER
4, rue des Noyers
53200 Ménil

Contacts :
Jean-Christophe MULLER 06-08-01-42-32
Maëlle COUSSEAU 06-70-93-93-51
amap.cg@gmail.com

site internet : <http://amap53.eclablog.com/amapotee-de-chateau-gontier-p1007564>

Contrat d'engagement (ŒUFS) 2017/2018

Entre l'Adhérent

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone (portable et/ou fixe) :

Courriel :

et **la Productrice Justine HUET**, Grande Valette - 53200 COUDRAY

est convenu ce qui suit, pour la période du 5 mai 2017 au 27 avril 2018 inclus : sur la saison 52 livraisons seront assurées. Le contrat annuel nécessite un engagement pour 42 livraisons minimum (pour les cas particuliers, une demande peut être faite auprès des membres de l'association pour discuter d'un aménagement du contrat). Les semaines déduites doivent être barrées sur le planning fourni. Si cela n'est pas possible de prévoir ces dates à l'avance, il faudra indiquer l'annulation de la livraison au plus tard le vendredi de la semaine précédente.

Le Producteur s'engage à :

- livrer au lieu de distribution, **chaque vendredi soir** :

..... boîte(s) de 6 œufs, au prix de 1,60 € la boîte de 6 œufs ; soit un total de € par semaine.

- conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des AMAP ;

- encaisser les chèques de paiement selon la fréquence correspondant à leur nombre indiqué (voir en bas du planning des distributions, au verso) ;

- respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER.

Le Consommateur s'engage à :

- venir prendre ou faire prendre ses boîtes d'œufs au lycée agricole d'Azé (route de Sablé) dans le hall de l'amphithéâtre **entre 17 h 30 et 19 h 30** ;

- remettre à l'association, lors de la contractualisation, les chèques à l'ordre de Justine HUET dont le montant total est indiqué ci-après, ainsi que la répartition du nombre de chèques ;

- assurer avec la productrice et par un tour de rôle avec les autres adhérents, la distribution des boîtes d'œufs (correspond à environ 2 distributions pour la période totale annuelle) ;

- trouver un remplaçant en cas de départ anticipé ;

- accepter les aléas de la production ;

- respecter les principes de la Charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER.

L'adhérent prend connaissance du fait que, sauf avis contraire exprimé par écrit sur ce contrat, ses coordonnées personnelles (e-mail, adresse postale et téléphone) seront portées à la connaissance des autres adhérents afin de faciliter les contacts.

L'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association doit alors être contactée en la personne de Séverine DAUVIER-MASSON (06 28 21 14 94 ou severine.dauviermasson@neuf.fr), membre du bureau référent auprès de l'agricultrice.

PLANNING DES DISTRIBUTIONS :

Engagement annuel pour 42 livraisons minimum. Rayer sur le tableau les semaines à retirer.

Ces livraisons ne seront alors pas payées.

Le planning du semestre 2 peut être rempli à la fin de la période du semestre 1, il sera souhaitable de réutiliser les documents distribués pour le semestre 1.

Attention, concernant **le vendredi 14 juillet 2017** (qui est un jour férié) la date de livraison change pour **le mercredi 12 juillet 2017**.

Semestre 1

vendredi 5 mai 2017 (pas de légumes) AG à 18h
vendredi 12 mai 2017 (pas de légumes)
vendredi 19 mai 2017
vendredi 26 mai 2017
vendredi 2 juin 2017
vendredi 9 juin 2017
vendredi 16 juin 2017
vendredi 23 juin 2017
vendredi 30 juin 2017
vendredi 7 juillet 2017
mercredi 12 juillet 2017
vendredi 21 juillet 2017
vendredi 28 juillet 2017
vendredi 4 août 2017
vendredi 11 août 2017
vendredi 18 août 2017
vendredi 25 août 2017
vendredi 1 septembre 2017
vendredi 8 septembre 2017
vendredi 15 septembre 2017
vendredi 22 septembre 2017
vendredi 29 septembre 2017
vendredi 6 octobre 2017
vendredi 13 octobre 2017
vendredi 20 octobre 2017
vendredi 27 octobre 2017

Semestre 2

vendredi 3 novembre 2017
vendredi 10 novembre 2017
vendredi 17 novembre 2017
vendredi 24 novembre 2017
vendredi 1 décembre 2017
vendredi 8 décembre 2017
vendredi 15 décembre 2017
vendredi 22 décembre 2017
vendredi 29 décembre 2017
vendredi 5 janvier 2018
vendredi 12 janvier 2018
vendredi 19 janvier 2018
vendredi 26 janvier 2018
vendredi 2 février 2018
vendredi 9 février 2018
vendredi 16 février 2018
vendredi 23 février 2018
vendredi 2 mars 2018
vendredi 9 mars 2018
vendredi 16 mars 2018
vendredi 23 mars 2018
vendredi 30 mars 2018
vendredi 6 avril 2018
vendredi 13 avril 2018
Vendredi 20 avril 2018 (pas de légumes)
Vendredi 27 avril 2018 (pas de légumes)

nombre total de livraisons pour le semestre 1 :

nombre de boîtes de 6 œufs par semaine :

soit un montant total pour le semestre 1 de : €

payable en :

1 chèque d'un montant de €

(retiré début juin)

nombre total de livraisons pour le semestre 2 :

nombre de boîtes de 6 œufs par semaine :

soit un montant total pour le semestre 2 de : €

payable en :

1 chèque d'un montant de €

(retiré début décembre)

les chèques sont à faire à l'ordre de Justine HUET

Penser à rapporter les boîtes d'œufs vides chaque semaine.

Fait en 2 exemplaires à, le

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :